

Secrétariat du Grand Conseil Q Numéro d'objet

Question présentée par Jocelyne Haller

Date de dépôt : 23 juin 2016

Question écrite urgente

Franck Thomas, dans la situation actuelle de pénurie, le dispositif genevois d'accueil des requérants d'asile peut-il réellement se passer de 135 places d'hébergement ?

Considérant :

Les guerres et les tensions politiques qui ont contraint dans diverses contrées les populations victimes de de ces conflits à s'exiler au péril de leurs vies et qui légitimement viennent chercher asile dans notre pays.

Que Genève, au titre de la solidarité confédérale, est tenue de prendre en charge 5,9% des personnes qui requièrent l'asile en Suisse ; et qu'à ce titre, la déclaration des droits humains s'applique dans sa pleine acception.

Que le dispositif d'accueil destiné aux requérants d'asile est saturé et que les efforts conséquents réalisés depuis près de 2 ans pour augmenter le nombre de places d'hébergement dans le dispositif d'aide aux Migrants de l'Hospice Général n'ont pas été de nature à couvrir l'entier des besoins en la matière.

Que de son propre aveu le Département se dit conscient du caractère contraire à la dignité humaine de l'Hébergement en abris PC, qui se révèlent au demeurant particulièrement onéreux et prêt à privilégier le logement en surface par opposition au abris en sous-sol.

Que le Foyer Franck Thomas, actuellement en fonction, permettant d'assurer l'hébergement de 135 personnes en surface, a fait l'objet de déclarations contradictoires quant aux possibilités de le maintenir en activité

Notamment, qu'après avoir déclaré que l'entier des résidents devaient intégrer la structure Appia car ce foyer ne correspondait plus aux normes d'hébergement et qu'il devrait céder la place au chantier CEVA, qui devrait incessamment se déployer sur ce site ; un accord est intervenu après moult discussions, démontrant que le chantier en question ne démarrerait pas avant 5 ans et que les locataires actuels pourraient y demeurer dans l'entre temps.

Que finalement le département est revenu sur cette assurance au motif que des engins mécaniques devraient être précisément entreposés sur l'emplacement de l'actuel Foyer Franck Thomas. Alors qu'il est maintenant établi que les travaux relatifs aux immeubles de la Ville de Genève sur cet emplacement ne démarreront pas avant 5 ans.

Que la nécessaire rénovation des locaux du Foyer Franck Thomas s'élèverait à un montant de l'ordre de CHF 400 000.--. Que le redéploiement du chantier : entreposage de machines de chantier et voies d'accès supposerait un investissement de CHF 500 000.-- , soit un coût de moins d'un million pour un sursis de 5 ans, entraînant la préservation de 135 place d'hébergement. Ce qui représente un coût modeste au regard de toute autre création d'un nouveau foyer.

Dès lors :

On ne peut comprendre comment dans la situation actuelle de cruelle pénurie, le département

peut estimer qu'il peut se dispenser de préserver, moyennant un raisonnable investissement de moins d'un million, 135 places d'hébergement.

On ne peut que s'interroger sur la posture et la bonne foi du département qui, se déclarant prêt à toutes opportunités pour augmenter le nombre de place d'accueil en surface, négligerait un tel potentiel

On ne peut que condamner le peu de cas fait des personnes directement concernées qui se voient enjoindes, sans aucune considération, à déménager dans des conditions plus défavorables (4 personnes par chambres).

C'est pourquoi, la question suivante est adressée au Conseil d'État :

Comment peut-il accepter que l'entreposage de machine de chantier prime sur le logement et le bien être d'êtres humains ?

A-t-il pris en considération toutes les variantes permettant un déploiement du chantier sur ce site permettant le maintien du Foyer Franck Thomas ?

Pourquoi le Conseil d'Etat ne débloque-t-il pas les fonds nécessaires, soit environ 1 million, pour maintenir le foyer de Franck Thomas en fonction ?